



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TRAVAUX DE RÉPARATION 13, PLACE DU POT D'ÉTAIN ENSEIGNE "LA CRÊPE DANS LE BEC"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le Code de la route,
Vu l'article 610-5 du code pénal,
Vu la demande écrite de Monsieur DELAMARE Philippe en date du 25 juin 2024 pour des travaux d'urgence de réparation de toiture sur l'immeuble sis 13, place du pot d'étain à Pont-Audemer,
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de réparation urgente de la toiture sur l'immeuble sis 13, place du pot d'étain à Pont-Audemer,

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise ARGILES est autorisée à occuper le domaine public afin d'installer un échafaudage sur une longueur de 3 mètres sis 13, place du pot d'étain à Pont-Audemer, à compter du lundi 15 juillet 2024 et ce jusqu'au vendredi 26 juillet 2024 inclus afin de réaliser les travaux d'urgence cités ci-dessus.

Article 2 : L'entreprise ARGILES devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public et la mise en place de la signalisation réglementaire pour la sécurité des piétons et ce pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, l'entreprise ARGILES, Monsieur DELAMARE Philippe, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 1 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux


Richard DUCLOS

